



PRÉVENTION BUCCO-DENTAIRE

Femme enceinte : un examen de prévention gratuit

Mis en ligne le dimanche 1 juin 2014



Pendant votre grossesse la **CNMSS** vous invite à participer à un examen de prévention bucco-dentaire totalement gratuit, pour lequel vous n'avez à faire aucune avance de frais.

La prise en charge est valable du 1^{er} jour du 4^e mois de votre grossesse jusqu'au 12^e jour suivant votre accouchement. Elle vous est adressée avec le carnet de maternité ou sur simple demande.

Il est très important de maintenir une bonne hygiène bucco-dentaire tout au long de la grossesse. Des études ont démontré que des maladies bucco-dentaires pourraient augmenter le risque d'accouchement prématuré.

N'hésitez donc pas à prendre rendez-vous avec le chirurgien dentiste de votre choix.

Lors de cette consultation de prévention, il vous donnera des conseils pour maintenir une bonne hygiène bucco-dentaire tout au long de votre grossesse, ainsi que des conseils pour les soins appropriés à apporter à votre futur bébé pour lui garantir une bouche saine.

EN SAVOIR PLUS

► [Toutes les informations de notre dentiste-conseil.](#)

